

ENGELEN N CO
Société civile immobilière
au capital de 18 330 euros
Siège social : "Les Robins"
10160 ST MARDS EN OTHE
433 220 340 RCS TROYES

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 18 JUIN 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Jacques ENGELEN, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Madame Céline ENGELEN, titulaire de 9 parts sociales en pleine propriété et titulaire de 50 % des droits indivis sur 1814 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Cigride ENGELEN, titulaire de 9 parts sociales en pleine propriété et titulaire de 50 % des droits indivis sur 1814 parts sociales en pleine propriété (Indivision Céline et Cigride ENGELEN)

Détenant ensemble 1 833 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière ENGELEN N CO désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ENGELEN N CO et conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- la nomination d'une cogérante,
- la délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de cogérante, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame Cigride ENGELEN
demeurant 3 rue Danton 10190 AIX VILLEMAUR PALIS

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 18 des statuts.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Fait à ST MARDS EN OTHE
Le 18 juin 2025.



Cigride ENGELLEN

Céline ENGELLEN



Jacques ENGELLEN

